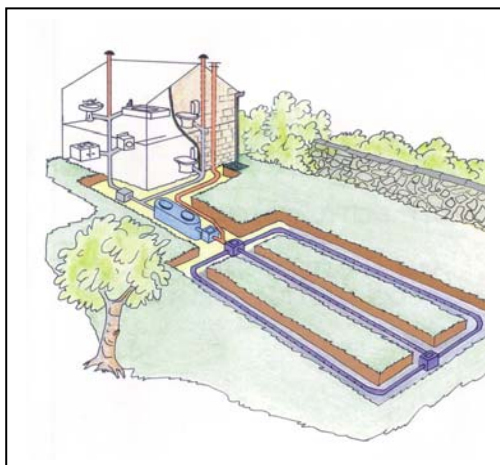




Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes du Castelnaudais
5 Rue du Four Brûlé
BP 54
37110 Château-Renault
Tel : 02 47 29 57 40
Fax : 02 47 29 57 06



GUIDE D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous venez de réaliser une installation d'assainissement non collectif. Afin d'éviter toutes nuisances d'odeur, de remontées d'eaux usées (...), vous devez l'entretenir **régulièrement**.

Ce guide permet de vous aider grâce à une liste d'actions à entreprendre.

Les ouvrages et les regards doivent être **accessibles** pour assurer leur entretien.

Il est **interdit** de terrasser, de planter et de circuler sur le lieu d'implantation de l'assainissement non collectif.

Le tableau ci-dessous regroupe les opérations d'entretien d'une installation d'assainissement non collectif :

OUVRAGES	ACTIONS	INTERVALLES D'ENTRETIEN
Fosse toutes eaux	Vidange des boues	Tous les 4 ans (maximum)
Préfiltre	Nettoyage de la pouzzolane	Tous les 6 mois
	Renouvellement des pierres de pouzzolane	Tous les 4 ans
Regard de répartition	Vérifier la bonne répartition des eaux et Enlever les dépôts éventuels	Tous les 6 mois
Regard de bouclage	Vérifier l'absence d'eau	Tous les 6 mois
Exutoire	Veiller à la bonne évacuation	Tous les ans

ENTRETIEN REALISE PAR LE PARTICULIER

✓ Préfiltre (incorporé souvent à la fosse toutes eaux)

Nettoyage de la pouzzolane :

Sortir le filet à l'aide d'un crochet, ou le panier dans lequel elle est placée, en veillant à ne pas rejeter de matières flottantes dans la fosse. Ceci de manière à éviter un colmatage du dispositif de traitement.

La rincer au jet et la remettre en place.

Renouvellement du préfiltre :

Changer les pierres de pouzzolane tous les 4 ans environ.

✓ Fosse toutes eaux

Entrée et Sortie :

Vérifier qu'aucun obstacle (graisse ou dépôt) ne gêne l'écoulement à l'entrée et en sortie de fosse. Les ôter si besoin.

Si une canalisation d'entrée contient un bac dégraisseur, il est nécessaire de le nettoyer tous les 2 mois.

✓ Filtre ou Traitement

Regard de répartition :

Vérifier que les eaux issues de la fosse se répartissent dans le 2,3 ou 5 voies selon le dispositif de traitement mis en place.

Retirer tous les dépôts qui peuvent se former (mousses, graisses, algues). Il ne faut absolument pas les repousser dans les drains avec un jet sinon il y a risque de colmatage.

Regard de bouclage :

Vérifier que des eaux ne stagnent pas dans le regard de bouclage. Si c'est le cas, cela signifie que le dispositif est colmaté.

✓ Evacuation des eaux de traitement – Exutoire

Vérifier le tuyau d'évacuation à son aboutissement dans l'exutoire et que celui-ci n'est pas obturé (terre, végétaux, débris...).

Vérifier qu'il n'y a pas stagnation dans le fossé, pour éviter les odeurs. Si le fossé se met en charge, l'évacuation des eaux ne se fait pas correctement.

ENTRETIEN REALISE PAR UN ORGANISME AGREE

✓ Vidange de la fosse

Elle doit être réalisée par une entreprise agréée respectant le schéma départemental d'élimination des matières de vidanges, qui doivent être acheminées dans un centre de traitement équipé à cet effet.

Lors de la vidange, le vidangeur est tenu de vous remettre un **document** mentionnant :

- Son nom, sa raison sociale et son adresse ;
- Le nom de l'occupant du logement ;
- L'adresse de l'immeuble concerné ;
- La date de la vidange ;
- La nature et la quantité des matières vidangées ;
- Le lieu d'élimination des matières de vidange.

La fosse toutes eaux ou le bac à graisses doivent être remplis à l'eau claire après une vidange afin **d'éviter l'écrasement des appareils**. Il faut également laisser dans le fond de la fosse environ **10 cm de matières de vidange** afin de réensemencer cette dernière en bactéries.

Il est souhaitable également, afin de profiter de la vidange, de procéder au changement des pierres de pouzzolane.